

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2023-09

de la commune de FÉRICY

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

ID : 077-217701796-20230217-D2023_09-DE

Berger
Levrault

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|----------------------|--------------|------------------------|
| Afférents | qui ont pris | |
| au Conseil Municipal | En exercice | part à la Délibération |
| 15 | 12 | 11 |

DATE DE LA CONVOCATION

13/02/2023

Séance du Vendredi 17 février 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents : BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé,
DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN
Jean-Luc, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine

Absents excusés :

ALLEYRAT Paul qui a donné pouvoir à HAMEON Yoann
FONTAINE Corentin, qui a donné pouvoir à BOURGES Manel

Absente :

MENET Sophie

DJORDJEVIC Cécile est désignée secrétaire de séance

OBJET : Approbations des modifications des statuts du SIRP

A la demande des services préfectoraux, les membres du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique ont validé les modifications suivantes concernant leurs statuts :

- Article 5 : Ajout de depuis le 1^{er} mars 2020
- Article 6 : Remplacement d'un vice-président par un ou plusieurs vices présidents
- Article 9 : Les articles L.5212-15 à L.5212-17 sont remplacés par l'article L.5211-11 et le Comité se réunit au moins une fois par semestre car le Président n'est tenu de convoquer la réunion du comité syndical que si une demande motivée du tiers des délégués lui est faite

Comme la réglementation l'impose, les communes membres du SIRP doivent à leur tour, valider ces modifications.

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte ces modifications dans les statuts du SIRP Machault Féricy.

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte
Transmis en Préfecture le 20 février 2023
Publié le 20 février 2023**

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,
Cécile DJORDJEVIC



Le maire,
Jean-Luc GERMAIN

